

# MONTMIREY-LE- CHÂTEAU (39)



## Extrait du Dictionnaire GEOGRAPHIQUE, HISTORIQUE et STATISTIQUE Des communes de la Franche-Comté De A. ROUSSET Tome IV (1854)

*Mynmyriacus, Mymyre, Mymyre, Montmirey*, et sous la première république *Montmirey-les-Charmes*, bourg de l'arrondissement de Dole, chef-lieu de canton ; perception de Dammartin ; bureau de poste de Moissesey ; succursale ; à 18 km de Dole et 70 de Lons-le-Saunier.  
Altitude : 230<sup>m</sup>.

Le territoire est limité au nord par Dammartin, au sud par Montmirey-la-Ville et Moissesey, à l'est par Offlanges et Brans, à l'ouest par Montmirey-la-Ville et Champagny.

Il est traversé par la route départementale n° 13, de Dole à Gray ; par le chemin de grande communication n° 15, d'Orchamps à Pointre ; par les chemins vicinaux tirant à Offlanges, Champagny, Dammartin, Montmirey-la-Ville et Brans ; par les biefs de l'étang Chapelotte et de la Fontaine.

Ce bourg est disposé en amphithéâtre sur le revers occidental d'un coteau, dans une position très agréable. Les maisons sont généralement très bien bâties en pierre, couvertes en tuiles, et composées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée. La plupart sont précédées de cours closes de murs.

Population : en 1790, 420 habitants ; en 1840, 475 ; en 1851, 481, dont 225 hommes et 257 femmes ; population spécifique par km carré, 59 habitants ; 109 maisons ; 144 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1684.

Vocabulaire : Nativité de la Vierge.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Montmirey-le-Château a reçu les cotes 5 E 47/43 à /48. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 636 et 637, 3 E 5473 à 5480, 3 E 7788, 3 E 8560, 3 E 9343 à 9345 et 3 E 13564. Tables décennales : 3 E 1253 à 1262.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 738 à 740, 2 Mi 439, 5 Mi 1273, 2 Mi 1107 et 1108, 2 Mi 2127 et 2128, 5 Mi 13 et 14, 5 Mi 1184 et 2 Mi 571.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre : exécuté en 1824 ; surface territoriale 803<sup>h</sup> 43<sup>a</sup>, divisés en 3137 parcelles que possèdent 380 propriétaires, dont 230 forains ; surface imposable 787<sup>h</sup>, savoir : 298 en terres labourables, 287 en bois, 138 en vignes, 52 en prés, 7 en parcours, 2<sup>h</sup> 37<sup>a</sup> en sol et aisances de bâtiments, 48<sup>a</sup> en friches et murgers, et 38<sup>a</sup> en vergers ; d'un revenu cadastral de 20.413 fr. ; contributions directes en principal 3.723 fr.

Le sol, montagneux et d'une fertilité moyenne, produit du blé, du seigle, du méteil de blé et seigle, beaucoup d'avoine, peu d'orge et de fruits, de maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, des vins rouges et blancs de médiocre qualité,



beaucoup de foin et des fourrages artificiels.

On importe la moitié des céréales et on exporte les 2/3 des vins. Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse, des volailles et quelques chevaux ; 7 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des mines de fer, non exploitées, et de la mauvaise pierre qui ne peut servir que pour les chemins.

Les habitants fréquentent les marchés de Pesmes, Auxonne et Dole.

Foires : Il y a quatre foires qui se tiennent les 20 janvier, 26 mars, 24 juin et 16 septembre. Celle du 24 juin doit être transférée au 4 juin. Le principal commerce qui s'y fait porte sur le bétail.

Commerce et industrie : Les patentables sont : 2 entrepreneurs de bâtiments, 2 épiciers, 1 boucher, 2 marchands de bois de sciage, 4 menuisiers, 1 plâtrier, 3 aubergistes, 1 maréchal-taillandier, 1 scieur de long, 1 charpentier, 2 charrons, 1 cafetier. Les seuls établissements industriels sont : une fabrique de plâtre et un battoir de grains à manège.

Montmirey est le siège d'une justice de paix dont les audiences se tiennent le mardi à 9 heures du matin, et la résidence d'un huissier.

Biens communaux : une église et un ancien cimetière derrière ; un nouveau cimetière au nord-est et en dehors du bourg ; un presbytère près de l'église ; une maison commune construite en 1848, qui a coûté 33.000 fr. : elle renferme la mairie, l'auditoire de la justice de paix, la salle de la pompe à incendie, un corps de garde, le dépôt de sûreté, le logement de l'instituteur et la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 42 élèves ; une ancienne maison commune renfermant le logement d'une institutrice religieuse de l'ordre de la Sainte-Famille, dont la maison principale est à Besançon, et la salle d'étude des filles, fréquentée en hiver par 43 élèves ; une pompe à incendie manœuvrée par une compagnie de 32 pompiers ; 2 fontaines, 1 lavoir couvert et 2 abreuvoirs ; 4 puits communaux ; une place publique ; une promenade servant aussi de champ de foire, et 151<sup>h</sup> 91<sup>a</sup> de pâtures, friches, mares et vignes, d'un revenu cadastral de 1.804 fr.

Bois communaux : 429<sup>h</sup> 62<sup>a</sup> ; coupe annuelle 24<sup>h</sup> 44<sup>a</sup>.

Budget : recettes ordinaires 7.928 fr. ; dépenses ordinaires 7.928 fr.

Bureau de bienfaisance : revenus ordinaires 341 fr. 70 c. répartis entre 103 indigents.

## NOTICE HISTORIQUE

Agrestement assis sur le penchant d'une colline, Montmirey charme par son heureuse situation, dans un pays d'une admirable beauté : en voyant ses jardins, ses prairies, ses frais paysages, on s'imaginerait volontiers qu'il a été bâti pour les plaisirs de l'homme ; mais les ruines de l'ancien château qui le domine, dont les hautes tours s'associent à tous les points de vue, ramènent l'esprit à d'autres pensées ; on se reporte aux guerres du moyen-âge et l'on croit entendre, dans les bois et dans les allées, les pas des chevaliers qui s'avancent pour attaquer ou pour secourir la forteresse.

Quelle est l'origine de Montmirey ? C'est là une question difficile à résoudre. Nous croyons que ce bourg existait déjà du temps des Celtes. La dénomination *de Croix Beline*, que porte un canton du territoire, paraît indiquer la place d'un monument consacré à *Belenus*, le Soleil ou l'Apollon gaulois. Des preuves irrécusables attestent que les Romains formèrent des établissements à Montmirey. Vers la fin du XVI<sup>e</sup>

siècle, en fouillant au pied du château, on trouva une statue de Diane en bronze. La partie du village dite *aux Maisières*, mot dérivé, de *maceria*, *masures*, est jonché de briques et de tuileaux romains. Le nom de ce bourg apparaît dans les chartes dès le XI<sup>e</sup> siècle. Le château, au pied duquel il se forma, était déjà à cette époque le centre féodal d'une vaste étendue de pays, occupée par quinze villages dont cinq avaient le titre de paroisse.



Seigneurie : Suivant une reconnaissance de l'an 1576, la prévôté de Montmirey comprenait le bourg, la ville et le château de ce nom, Frasne, Pointre, Peintre, Dammartin, Brans, Offlanges et Moissev. Dans des temps plus reculés, elle s'étendait jusqu'aux bords de l'Ognon au nord, et au-delà du ruisseau de la Brisotte à l'ouest. Le seigneur avait sur tout le territoire et les sujets de la prévôté la justice haute, moyenne et basse, avec pouvoir d'instituer un prévôt châtelain, un procureur, un scribe, un capitaine du château, un gruyer, des sergents, des gardes, des forestiers, des maires et des tabellions. Le prévôt avait qualité pour prononcer les condamnations à mort, les faire exécuter, et pour requérir tous les sujets d'assister aux exécutions, sous peine d'une amende de soixante sols. Ceux d'entre ces derniers qui refusaient de relever le signe patibulaire, payaient une amende de trois sols.

Les habitants devaient à toute réquisition venir passer la revue d'armes devant le capitaine châtelain, faire le guet et garde au château, contribuer aux réparations de ses murailles, fossés, chauffaux et échiffes. Ils étaient soumis à la banalité du four et du moulin bâti à l'extrémité de l'étang Chapelotte. Le seigneur avait le droit d'exiger l'impôt des quatre cas, les épaves, d'amodier la chasse des perdrix, la clergerie, la scribe et le tabellionné, d'échantillonner les poids et mesures, de vendre exclusivement du vin pendant 30 jours après l'octave de Pâques, de publier le ban des vendanges, de percevoir les droits de vente et d'éminage aux foires et marchés. Il lui était dû 12 deniers estevenants par chaque toise de maison ayant issue sur une rue ou un chemin, autant par soiture de pré, et 6 deniers seulement par journal de terre, d'après le mesurage fait par les quatre échevins en présence du prévôt.

Le bois des Ciels, d'une lieue de circuit, était la propriété du seigneur. Les habitants avaient néanmoins le droit d'y prendre du bois mort pour leur usage et d'y mettre des porcs en payant 12 deniers par tête.

Franchises : Jeanne, reine de France et comtesse de Bourgogne, par une charte datée à Gray le 20 décembre 1323, déclara affranchir les habitants de son bourg de Montmirey de toutes tailles, aides, surprises, *quises*, *ramassons*, corvées, charrois, mainmorte, redevances, servitudes, et de toutes autres exactions ordinaires et extraordinaires.

Elle se réserva la justice haute, moyenne et basse, l'ost et la chevauchée pendant un jour et une nuit dans l'archevêché de Besançon, et même plus longtemps si elle le voulait, mais à ses frais. Le châtelain, le prévôt ou leurs lieutenants devaient commander toutes les expéditions. Les personnes malades, les veuves, les filles non mariées, les enfants au-dessous de 10 ans, les vieillards pauvres, âgés de plus de 60 ans, et les maris dont les femmes étaient en couches, n'étaient point tenus à ce service. Chacun était, du reste, admis à se faire remplacer. Les bourgeois furent autorisés à élire chaque année, le jour de fête de saint Michel, quatre échevins pour administrer les affaires de la communauté, jeter des tailles et faire les règlements de police. Ces magistrats devaient seulement, avant d'entrer en fonctions, jurer entre les mains du prévôt de défendre les droits du seigneur. Des amendes de 3, 7, 10, 40 et 60 sols furent fixées pour les crimes et délits, selon leur gravité. La liberté individuelle fut garantie. Nul ne pouvait être appelé en justice hors des bornes de la franchise. En cas d'appel des sentences du bailli et du prévôt, les causes ne pouvaient être portées qu'aux jours généraux tenus par les officiers du parlement.

Furent dispensés de payer le droit d'habitage, savoir : les physiciens, chirurgiens, barbiers, tonneliers, maçons, charpentiers, merciers, cordonniers, bourreliers, boulangers, bouchers, épiciers, couturiers, drapiers, tisserands, magnins, couteliers et potiers d'étain. Ces industriels étaient même dispensés, pendant sept ans, du service de l'ost et de la chevauchée, et de toute exaction.

Les messiers et forestiers des biens communaux ainsi que les gardes-vignes étaient laissés à la nomination des échevins, Chacun pouvait apporter vendre du pain et d'autres marchandises aux marchés sans être inquiété. Le seigneur devait même protéger les marchands qui venaient ou s'en allaient et les faire



accompagner. Les droits d'usage et de pâturage et la propriété des biens communaux furent confirmés aux habitants. Le droit de lods sur les mutations d'immeubles fut fixé à 7 deniers par livre pour le vendeur et autant pour l'acheteur, et celui d'éminage devait être le même qu'à Dole.

La reine s'engagea, dans le cas où les échevins le requerraient, de clore le bourg de murs, de fossés et de portes, à condition que les habitants resteraient chargés de l'entretien de ces fortifications. Elle obligea tout nouveau seigneur, ainsi que ses baillis et prévôts, à jurer, à leur avènement ou à leur entrée en fonctions, le maintien des privilèges contenus en cette chartre. Philippe-le-Hardi et Philippe-le-Bon remplirent effectivement cette formalité.

Normand a donné une analyse de ce document, mais il est probable qu'il ne l'avait jamais lu, car tout ce qu'il en dit est imaginaire.

Seigneurs : Tous les historiens qui ont parlé de Montmirey ont prétendu que cette seigneurie était de l'ancien domaine des comtes de Bourgogne et la résidence de ces princes pendant une partie de l'année. C'est une erreur très grave. Cette terre était dans l'origine un franc-alleu et appartenait à une famille qui égalait en noblesse et en puissance celle des sires de Pesmes et d'Estrabonne. Guillaume, sire de Mymyre (Montmirey), fut témoin, vers l'an 1092, d'une donation faite à l'église de Besançon par Étienne de Vienne, épouse de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne. Vers l'an 1137, Rainaud III, comte de Bourgogne, confirma les dons faits à l'abbaye d'Acéy par Hugues de Montmirey et ses fils. Hugues de *Mimirey*, Gérard d'Estrabonne, Guillaume de Pesmes, Pierre de Scey et autres, assistèrent en 1140, à Besançon, au don fait à la même abbaye des dîmes d'Acéy et de Colombier par Milon de Frelois, pour le repos de son âme, de celles de Milon, son père, du comte Ludolphe et de l'empereur Conrad, ses ancêtres.

Cette donation fut confirmée en 1224 par Odon, fils de Simon de Frelois, chevalier, du consentement de Milon, son fils. En 1137, Narduin de Mimirey, chevalier, donna à Acéy un pré situé à Frasne. Gérard de Mimirey vivait en 1182. Guy de Mimirey, chevalier, fils de Mgr Audon, sire de Mimirey, accorda, en 1203, aux religieux d'Acéy, l'usage et le pâturage dans les bois de Voufflanges, et le pâturage sur le finage de Taxenne et dans la châtelainie d'Estrabonne. Il fit approuver cette donation par *Bonne-Femme* de Pesmes, son épouse, et ses fils, Guy, Othon, Audon et Étienne.

Au mois d'avril 1206, Aymon, chevalier, dit Tête-Hardie, sire de *Mimire*, donna à Acéy tout ce qu'il avait à titre héréditaire dans les dîmes, en blé et en vin, de Montmirey-la-Ville. En 1256, il engagea au même monastère le tiers des dîmes, en blé et vin, de Mimire-le-Châtel, pour 4 livres estevenantes. L'année suivante, il approuva le don que Viennet de *Mimire* avait fait à Acéy de ses droits sur la chapelle de Mimire. Les prieurs de Saint-Léger et de Saint-Sauveur, attachés à sa cour, apposèrent leurs sceaux à ces différents actes.

Au mois de décembre 1299, Richard II de Mimirey, écuyer, fils de Mgr Othe, sire de Mimirey, donna, pour le salut de son âme, à l'abbé d'Acéy, sa part de dîmes de Mimirey-le-Châtel, Mimirey-la-Ville et Brans.

Les titres que nous venons d'analyser montrent évidemment que la seigneurie de Montmirey appartient, au moins jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, à une famille dont les aînés se qualifiaient de sires de ce lieu. On ignore comment ce domaine passa dans les mains du souverain. On sait seulement que Jeanne II, comtesse de Bourgogne, en jouissait en 1323. Isabelle de France, sa fille, mariée au dauphin de Viennois, l'obtint en 1330, pour supplément d'apanage, de sa sœur aînée, Jeanne III, épouse d'Eudes IV, duc de Bourgogne, en vertu d'une sentence arbitrale rendue par Philippe de Valois, roi de France. Cette princesse, après la mort de Jean, sire de Faucogney, son second époux, vint habiter le château de Montmirey et s'y entoura d'une cour nombreuse, ainsi qu'on en peut juger par les dispositions de son testament daté de ce château le jeudi avant la Saint Barnabé 1345. Après avoir institué pour ses héritiers universels la duchesse et le duc de Bourgogne, et fait des legs à toutes les églises paroissiales bâties sur les terres de sa domination, de même qu'à plusieurs communautés religieuses, elle donna des sommes

plus ou moins fortes à Jean de Scey, son chevalier, à Jeannette d'Avilley, à Béatrix, sa sœur, à Isabelle, épouse d'Otton d'Eschenoult, et à Alix de Bracon, ses damoiselles, à Pierre de Gray, Jacques de Vesoul et Henri de Besançon, ses chapelains, à Renaud de Cugney et Jacques de Battand, ses confesseurs, à maître Aubry et Jean de Beaumeix, ses cuisiniers, à Farpillat, son messenger, et à un grand nombre de ses domestiques des deux sexes.



Philippe dit de Rouvres, duc de Bourgogne, avait donné, avant 1360, le château de Montmirey et ses dépendances à Amé, comte de Genevois. Ce seigneur céda ce domaine, en 1363, à Blanche de Genève, sa sœur, en considération de son mariage avec Hugues de Chalon-Arlay II. Après la mort de son époux, arrivée en 1388, Blanche fixa sa demeure dans ce manoir. Elle y vivait retirée, lorsque le procureur du duc de Bourgogne présenta requête au bailli d'Aval pour obtenir la réunion de cette terre au domaine. Blanche entreprit d'abord de se maintenir dans la jouissance d'une propriété qui lui avait été donnée en mariage ; mais, sur l'avis de sages conseillers, elle manda au duc, et, en son absence, à la duchesse de Bourgogne, qu'elle renonçait aux procédures commencées pour sa défense, et les supplia l'un et l'autre de décider cette affaire, se soumettant par avance à tout ce qu'ils ordonneraient. Pendant qu'elle attendait la réponse à sa requête, le procureur du duc obtint du bailli d'Aval une sentence qui la condamnait à rendre la terre de Montmirey avec ses dépendances, pour être réunie au domaine, et à en restituer les fruits perçus, estimés 6000 fr. Cet arrêt causait la ruine de Blanche : cette malheureuse princesse présenta une seconde requête au duc pour tâcher de l'attendrir. Après lui avoir rappelé l'honneur qu'elle avait d'être sa parente, les chagrins de son veuvage, le peu de biens qu'elle possédait, la perte de ses titres, elle le conjura d'avoir pitié d'elle et de ne point faire mettre à exécution le jugement de son bailli d'Aval.

Philippe-le-Hardi, secrètement d'accord avec ses officiers, conserva la terre de Montmirey, mais il fit remise à Blanche de la restitution des fruits à laquelle elle avait été condamnée, et, par lettres-patentes du 12 mai 1398, lui assigna une pension de 200 livres que son receveur général de Bourgogne devait lui payer, sa vie durant, le jour de la fête de saint André.

Philippe-le-Hardi, en mariant Catherine, sa seconde fille, en 1388, au duc Léopold, second fils de l'empereur d'Autriche, lui assigna 100.000 fr. pour sa dot. Après la mort de Philippe, le duc Jean continua de payer à sa sœur le revenu de son douaire. Philippe-le-Bon, pour rembourser sa tante de ce qui lui restait encore dû, lui assigna, par un nouveau traité de 1421, une rente sur différentes terres de son domaine et entre autres sur le château de Montmirey, qu'il lui céda à titre d'usufruit viager, à condition qu'elle l'entretiendrait en bon état. Après la mort de Catherine, ce domaine rentra dans les mains des souverains de Bourgogne et y resta pendant plusieurs siècles.

Le 2 avril 1699, Louis XIV l'engagea à Jean-François Maréchal de Longeville, professeur en droit à l'université de Besançon, à Jean-Baptiste Richard de Villers-Vaudey et à Hilaire-Joseph Duban, conseillers au parlement de la même ville, à M. de Froissard, marquis de Broissia, à M. Bouhelier, procureur général à la chambre des comptes de Dole, à Antoine Mairot de Mutigny, Augustin Florimond, Gérard de Guillet et autres seigneurs qui possédaient déjà des fiefs sans justice dans cette prévôté. La rente annuelle qui représentait le prix de cet engagement était si inférieure à la valeur réelle, que le roi ordonna, en 1719, la revente de cette seigneurie. Les mêmes acquéreurs s'en rendirent de nouveau adjudicataires en s'adjoignant les personnes qui avaient l'intention de mettre des enchères. En 1731, cette revente fut annulée et Montmirey fut compris dans le bail des fermiers généraux. M. Claude-Antoine de Florimond, gentilhomme du duc de Penthièvre, fit des offres tellement magnifiques, qu'il devint seigneur engagiste de Montmirey par une vente consentie en sa faveur le 23 décembre 1769. Ce gentilhomme prit dès-lors le titre de seigneur de Montmirey et le conserva jusqu'au moment de la révolution.

Château : Le château occupait le sommet d'un monticule qui était coupé à pic, si ce n'est au nord-est et à l'est où il était séparé du reste de la montagne par un fossé creusé dans le roc vif, large de 30<sup>m</sup> sur 15<sup>m</sup> de hauteur. Il se composait de quatre grosses tours carrées reliées entre elles par des corps de bâtiments qui fermaient une vaste cour. Il ne reste de cette immense construction que les tronçons de deux tours et quelques pans de murs. On a trouvé au milieu de ses ruines des éperons, des fers de flèches, des javelots, des clefs, des monnaies des ducs de Bourgogne. Parmi ces pièces était une médaille en cuivre qui présentait d'un côté un orang-outang debout, tenant de la main droite une épée renversée, et soutenant de



la main gauche un écusson charge de fleurs de lis. Au milieu des décombres de la chapelle, on découvre des colonnes et des sculptures qui attestent le luxe avec lequel avait été décoré ce monument. Dans le sein de la colline existent de vastes souterrains voûtés. On y a découvert, il y a quelques années, des amas de grains qui y avaient été enfouis lors du dernier siège subi par la forteresse. Le propriétaire de ces ruines, M. de Mairot, ancien officier de cavalerie, a planté, avec beaucoup d'art et de goût, les flancs de la montagne. Un jardin dessiné par un artiste habile et une charmante habitation en couvrent le sommet. De ce point, on découvre de tous côtés un magnifique panorama.

Normand, entraîné par son patriotisme local, s'est plu à imaginer une tradition d'après laquelle la reine Clotilde serait née au château de Montmirey. Il n'est pas besoin de dire qu'elle n'a pas le moindre fondement et qu'elle est aussi invraisemblable que celle qui la fait naître au château de Montmorot. Quant au séjour de Béatrix, fille de Rainaud III, dans ce château, où elle aurait été retenue captive par son oncle Guillaume, c'est une pure supposition, et encore, ne serait-elle pas venue à l'esprit d'un de nos graves historiens, s'il avait su qu'au temps de cette princesse, la forteresse de Montmirey n'appartenait pas aux souverains de Bourgogne, mais bien à des seigneurs particuliers.

La délicieuse historiette publiée sur Mainfroy de Montmirey par M. Dusillet, dans sa chronique sur Frédéric Barberousse, n'est qu'une poétique fiction. Le château de Montmirey a été bâti au XI<sup>e</sup> siècle par les seigneurs qui en portèrent le nom, et est resté entre leurs mains jusqu'au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. Attaqué par les barons comtois confédérés en 1336, on ignore quel sort lui fut réservé ; on sait seulement que le bourg qui était à ses pieds et tous les villages environnants furent incendiés. Ce qui ferait croire qu'il résista aux attaques, c'est que la reine de France y séjourna avec son jeune fils, le duc de Bourgogne, le 4 janvier 1357, et que Blanche de Genève y fixa sa résidence de 1388 à 1398.

De vaillants capitaines furent chargés de sa défense pendant le cours du XV<sup>e</sup> siècle. Aussitôt que les habitants de Dole eurent chassé de leur ville, en 1477, la garnison française qui y était entrée au nom de Louis XI, les défenseurs du château et du bourg de Montmirey, placés sous les ordres de Claude de Vaudrey, arborèrent les bannières de Marie de Bourgogne, leur souveraine légitime. Ils ne tardèrent pas à être punis de leur fidélité. Après la bataille de Pont-lès-Magny (1477), La Trémouille traversa l'Ognon et brûla tous les bourgs environnants, Pesmes, Marnay, Montmirey, Rochefort, furent réduits en cendres et les habitants passés au fil de l'épée. M. Marquiset a cru que le château de Montmirey avait échappé à la fureur des Français ; mais il se trompait grandement, car il fut entièrement démantelé. La place du donjon, des jardins, du verger, couverte de ronces et de broussailles, fut acensée, en 1526, à différents particuliers. On rétablit quelques logements dans la maison forte, mais la forteresse ne pouvait plus offrir de résistance ; aussi ne joua-t-elle aucun rôle dans les guerres du XVII<sup>e</sup> siècle. Les habitants se réfugièrent dans ses mesures en 1586, pour échapper à la peste qui désolait leur village.

Prévôté : La prévôté de Montmirey était administrée par un prévôt, un procureur, un scribe et plusieurs sergents. Le prévôt avait droit d'assister à l'assemblée des Etats de Franche-Comté. Cet office fut possédé longtemps, à titre héréditaire, par une branche cadette de la maison de Montmirey. Narduin de Montmirey, chevalier, était prévôt de ce lieu en 1137 ; Gérard en 1182 ; Gilbert, chevalier, en 1235. Cette branche se subdivisa à son tour, et on distingua ses membres sous les noms de Velleguindry, d'Eclei ou des Clefs, de Bèze, etc. Dès le XV<sup>e</sup> siècle, cette prévôté fut réunie à la seigneurie principale et donnée à ferme. Après la conquête de la province, en 1674, elle fut organisée comme toutes les prévôtés royales. Le roi se réserva la nomination de tous les offices.

Gruerie : La conservation des forêts de la prévôté fut confiée d'abord à un forestier qui tenait son office en fief et avait plusieurs gardes sous ses ordres. Après l'organisation des grueries, un lieutenant local du gruyer de Bourgogne avait son siège à Montmirey et jugeait tous les délits commis dans les bois. Le gruyer ne venait qu'une fois par an tenir ses assises pour recevoir l'appel des sentences de son lieutenant. Cette gruerie fut supprimée lors de l'organisation des maîtrises des eaux et forêts.

Fiefs divers : Le bourg de Montmirey fut habité jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle par un grand nombre de familles nobles. Eudes de Fonvans y possédait, en 1294, proche du château, une maison forte qui relevait directement du souverain. Pierre de Portier, chevalier, fils de Hugues de Frelois, chevalier et descendant de l'empereur Conrad, tenait, à titre de franc-alleu, une maison dans le bourg, un domaine considérable et des dîmes dans l'étendue du territoire.



Halles : Il y avait à Montmirey un marché par semaine et quatre foires par an, qui se tenaient sous des halles. Ces halles existaient déjà au XIV<sup>e</sup> siècle. Le lundi avant la fête saint Jean-Baptiste de l'an 1327, Lambelin Bollolle, de Brans, fut assigné à comparaître aux journées tenues dans cette halle par B..., abbé de Cherlieu, et monseigneur Hugues d'Arbois, sire en lois, commissaires nommés par Jeanne, reine de France, pour connaître de tous les faits d'usure commis dans le comté. L'accusé déclina la compétence de ce tribunal en avouant qu'il était homme de l'abbé d'Accey. Le célèbre Arducius, dit Pépin, de la cité de Turin, clerc-notaire public de l'autorité de l'empereur, dressa procès-verbal de cette déclaration, en présence de Guillemain, châtelain de Montmirey, et de plusieurs autres nobles.

État de Montmirey au moyen-âge : Par la charte de franchises de 1323, la reine Jeanne s'obligea d'entourer le bourg de Montmirey de murs, de tours, de fossés et de portes, si les habitants le requéraient ; mais on ignore si ces fortifications ont existé, car il n'en resté aucune trace. La noblesse, la bourgeoisie, les marchands, les nombreux officiers de justice qui habitaient ce bourg, les assises qu'y tenaient le bailli de Dole, le gruyer de Bourgogne, le prévôt, les foires et les marchés, lui donnaient une grande importance.

Église : Montmirey dépendait de la paroisse de Pointre. Il y avait dans le bourg une chapelle dédiée à la Nativité de la Vierge, dont plusieurs titres du XIII<sup>e</sup> siècle font déjà mention. Elle fut érigée en église succursale par décret de l'archevêque de Besançon, le 14 juin 1700. Cette église, reconstruite en 1743, est située vers le sommet d'un coteau et domine le bourg. Elle se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles formant transept, d'un chœur, d'un sanctuaire rectangulaire et d'une sacristie. Le clocher, bâti en 1830, est surmonté d'une galerie qui entoure un dôme octogonal. L'intérieur de l'édifice est décoré de pilastres de l'ordre ionique sur lesquels s'élèvent les arcs-doubleaux et arêtes des voûtes. Dans l'ancien cimetière qui entoure l'église, on remarque la tombe de Benoît-Martin de Vauxmoret-Mouvant, colonel d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, mort en 1844. Le lieutenant-général André Poncet, né à Pesmes en 1755, est aussi mort à Montmirey, qu'il habitait depuis 1814.

Hôpital : Il existait à Montmirey un hôpital dont plusieurs titres du XIV<sup>e</sup> siècle font mention. Nous en ignorions l'emplacement, mais une découverte qu'on vient de faire au moment où nous achevons cette notice l'indique d'une manière positive. Des ouvriers occupés à ouvrir un chemin conduisant au parc de M. le baron d'Aligny, découvrirent, au mois de novembre 1855, dans un terrain communal appelé la *Charme Saint-Paul*, entre Montmirey-le-Château et Montmirey-la-Ville, presque à la surface du sol, les murs de fondation d'un vaste bâtiment et les parois d'une citerne. Autour de ces constructions et à moins d'un mètre de profondeur, on a rencontré beaucoup de squelettes humains, plusieurs pièces de monnaie en cuivre, deux épingles à cheveux en bronze et une petite pièce de monnaie en argent, de 20 millimètres de diamètre, portant pour légendes, d'un côté, SANCTVS. VRSVS. 1553 avec une croix, et de l'autre, MONETA. SOLODOR.

Biographie : Montmirey a vu naître plusieurs membres distingués de la famille Picot de Moras, ainsi que M. le baron Picot d'Aligny, l'un des rédacteurs-fondateurs du journal l'*Union franc-comtoise*.

Bibliographie : Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Annuaire du Jura, année 1842. — Archives de la préfecture du Jura.